

Avis voté en plénière du 26 novembre 2014

La mixité des métiers

Déclaration du groupe de l'UNSA

Après avoir participé aux travaux de réflexion sur la mixité des métiers, l'UNSA considère que l'avis présenté par Patrick Liébus reprend avec beaucoup de justesse l'ensemble des auditions de tous les acteurs mobilisés sur ce sujet.

Depuis plus de 30 ans, le législateur adopte des lois en faveur de l'égalité des femmes et des hommes mais un aspect a récemment été identifié par les Pouvoirs publics : la non-mixité des métiers qui apparaît comme un frein majeur. Certains métiers sont à dominante masculine et difficilement accessible aux femmes et d'autres sont très féminisés, peu valorisés et faiblement rémunérés. Le travail féminin est encore trop souvent rémunéré comme si l'on considérait qu'il s'agissait d'une source de revenus d'appoint alors que l'évolution de la société fait apparaître une forte proportion de foyers monoparentaux.

Les propositions élaborées par la section répondent à la problématique exposée. Pour l'UNSA, nous observons que l'action à l'école est un facteur déterminant : ce doit être le lieu pour déconstruire les représentations sur les métiers des élèves, mais aussi des parents et des enseignants. Nous partageons également la nécessité d'une formation des enseignants à la question de la mixité dans la formation et les métiers, ce qui devrait favoriser la mise en œuvre du futur parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. En effet, les enseignants seraient mieux sensibilisés à la lutte contre les représentations préconçues et sexuées des métiers. Ils pourraient ainsi, comme le recommande le CESE, accompagner les parents dans le choix d'orientation en prévenant les stéréotypes de genre.

Notre organisation œuvrera auprès de l'Éducation nationale par l'intermédiaire de nos militants et de nos syndicats pour que des formations-actions soient réalisées.

Il nous apparaît également important que les métiers fortement féminisés aient une grille de classification bien définie, comme c'est le cas pour les métiers dits « masculins » tel que l'ouvrier qualifié. La reconnaissance des compétences se traduirait de façon objective et non plus sur des considérations de qualité naturelle des femmes. Cette concentration des femmes sur ces métiers contribue à la persistance des écarts salariaux. Nous constatons également la difficulté de concilier vie professionnelle et vie privée du fait d'une organisation de travail faite pour des hommes qui participe peu aux tâches domestiques ce qui contribue à des inégalités supplémentaires.

Dans la perspective d'une plus grande mixité, notamment à l'école élémentaire, l'organisation d'une campagne de communication pour attirer des candidats masculins devrait être complétée par une valorisation financière de la profession comme demandée par notre organisation syndicale.

L'attractivité d'une profession qui recrute au niveau master est à ce prix, quel que soit le genre des candidats. Nous partageons et veillerons également à la formation des négociateurs de branche et d'entreprise pour une meilleure sensibilisation au repérage et déconstruction des stéréotypes sexistes.

Nous apprécions particulièrement la méthode employée pour les propositions de l'avis :

- priorité à la lutte contre les stéréotypes, communication nationale et rôle de l'école ;
- agir dans l'emploi sur le lieu de formation des entreprises ;
- agir avec les partenaires sociaux dans les négociations collectives de branches ;
- articulations branches et éducation nationale ;
- démarche expérimentale pour rendre mixte des métiers qui ne le sont pas ;
- action pour la mixité dans la Fonction publique.

Nous souhaitons que ces propositions retiennent toute l'attention de notre Premier ministre. C'est la raison pour laquelle, l'UNSA est favorable aux propositions de notre rapporteur et a donc voté ce texte.